

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU VAR

TRAVAUX EXTERNALISES
VOIRIE

#### Solliès-Pont, le

# **ARRÊTÉ**

permanent pour des travaux et des interventions ponctuelles avec fermeture de route pour l'année 2022

N° Départ : 157/2022/45/DST/AAC/SG/CF

Le maire de Solliès-Pont, Officier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre national du Mérite.

#### Vu la demande en date du 04/01/2022

- de la **commune de Solliès-Pont** qui sollicite un arrêté permanent de travaux, d'interventions ponctuelles avec fermeture de route et d'interdiction de stationner pour l'année 2022.
- nature des travaux : toutes interventions sur le domaine public,
- lieu : tout le domaine public de Solliès-Pont,
- date des travaux : du 01/01/2022 au 31/12/2022.
- Vu les articles L.2131-1, L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-3 du code général des collectivités territoriales.
- Vu la loi 82.213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions,
- Vu le code de la route.
- Vu l'arrêté de délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints et à certains conseillers municipaux n°171/2020/04/DGS/SDGS/AG/CG du 03 juillet 2020,

#### Considérant

qu'il importe de déroger à la réglementation de la circulation et le stationnement, sur tout le domaine public à Solliès-Pont, afin d'assurer la sécurité publique pendant la durée des travaux.

## arrête

## Article 1:

Une autorisation permanente pour des travaux, d'interventions ponctuelles avec fermeture de route et d'interdiction de stationner est accordée à la commune de Solliès-Pont, pour des travaux cités dans sa demande, sur tout le domaine public à Solliès-Pont.

- durée du 01/01/2022 au 31/12/2022.

## Article 2:

- le pétitionnaire informera les riverains de ces travaux et interventions ponctuelles et mettra en place la signalisation temporaire,
- cet arrêté est valable pour tous les services de la commune,
- la commune de Solliès-Pont prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité publique lors des différents types d'interventions,
- la commune de Solliès-Pont sera chargée de mettre en place la signalétique et d'installer les déviations si besoin.
- Pour les besoins de certains chantiers, des places de stationnement pourront être interdites.

## Article 3:

Dispositions relatives aux tiers:

- le pétitionnaire sera tenu pour seul et entièrement responsable de tous les accidents et dommages causés aux tiers.

## Article 4:

Dispositions relatives à la réalisation des travaux :

- le présent arrêté sera affiché aux abords des chantiers,
- tous dégâts occasionnés sur les voiries et accotements, seront à la charge du pétitionnaire,
- les dispositifs mécaniques bruyants ne peuvent être utilisés entre 20h00 et 7h00.

## Article 5:

Tout véhicule en infraction sera verbalisé et sera passible d'une mise en fourrière.

## Article 6:

Modifications de l'occupation

Toute modification dans la durée, la date ou l'objet de l'occupation devra faire l'objet d'une information préalable auprès des services concernés.

#### Article 7:

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent

- monsieur le directeur des services techniques de Solliès-Pont,
- monsieur le responsable de la police municipale de Solliès-Pont,
- l'intéressée.

Docteur André GARRON

Par délégation

Adjoint au maire

Délegué à l'occupation du domaine public

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en Préfecture le
- la publication le
- la notification le